

Conformément à sa mission de contrôle, l'Autorité a fait réaliser au cours de ces dernières années plusieurs campagnes de mesures acoustiques en Région Parisienne par divers bureaux d'études indépendants.

Il est proposé ici un résumé des résultats obtenus exprimés en terme de niveaux acoustiques maximum mesurés (LAeq(1s)max : niveau maximum atteint au passage de l'avion sur une intégration temporelle d'une seconde) sur les différents sites de mesures.

Les rapports sont consultables dans leur intégralité dans les locaux de l'Autorité.

En 2004 la société IMPEDANCE réalise à la demande de l'ACNUSA 7 points de mesures.

BOURAY SUR JUINE

Du 10/09/04 au 15/09/04 sur la commune de Bouray sur Juine (rue des Charmilles), 254 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

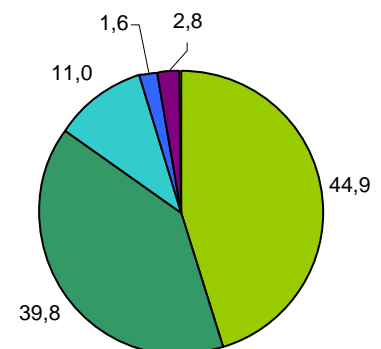
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	10/09/04 au 15/09/2004	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	114	44,9
entre 55 et 60 dB(A)	101	39,8
entre 60 et 65 dB(A)	28	11,0
Entre 65 et 70 dB(A)	4	1,6
Supérieur à 70 dB(A)	7	2,8
Total dans ces intervalles	254	100



BREUILLET

Du 10/09/04 au 13/09/04 et du 23/10/04 au 25/10/04 sur la commune de Breuillet (Rue des Sablons), 1374 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

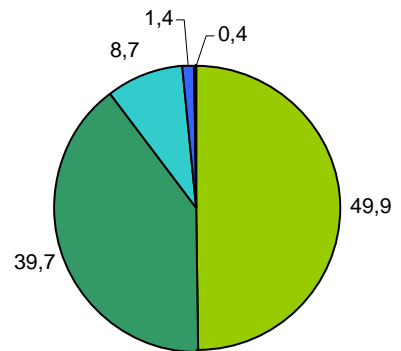
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	10/09/04 au 13/09/2004 23/10/04 au 25/10/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	685	49,9
entre 55 et 60 dB(A)	546	39,7
entre 60 et 65 dB(A)	119	8,7
Entre 65 et 70 dB(A)	19	1,4
Supérieur à 70 dB(A)	5	0,4
Total dans ces intervalles	1374	100



ETRECHY

Du 10/09/04 au 14/09/04 sur la commune d'Etréchy (Boulevard des Lavandières), 277 évènements sonores sont codés comme étant des avions La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

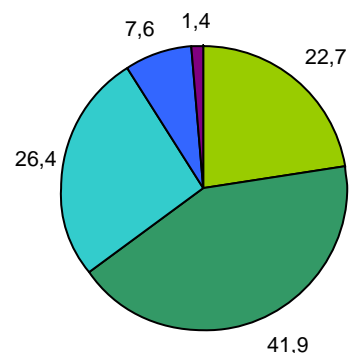
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	Du 10/09/04 au 14/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	63	22,7
entre 55 et 60 dB(A)	116	41,9
entre 60 et 65 dB(A)	73	26,4
Entre 65 et 70 dB(A)	21	7,6
Supérieur à 70 dB(A)	4	1,4
Total dans ces intervalles	277	100



LA NORVILLE

Du 16/09/04 au 20/09/04 sur la commune de La Norville (Allée des Noyers), 858 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'ouest.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

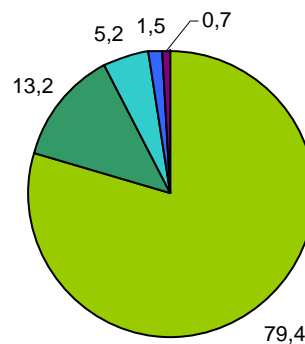
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	Du 16/09/04 au 20/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	681	79,4
entre 55 et 60 dB(A)	113	13,2
entre 60 et 65 dB(A)	45	5,2
Entre 65 et 70 dB(A)	13	1,5
Supérieur à 70 dB(A)	6	0,7
Total dans ces intervalles	858	100



BONNELLES

Du 3/09/04 au 7/09/04 sur la commune de Bonnelles (avenue du Bois Biquet), 1221 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

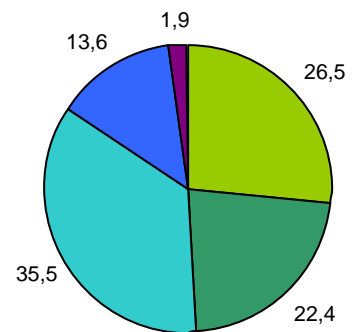
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	Du 3/09/04 au 7/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	324	26,5
entre 55 et 60 dB(A)	274	22,4
entre 60 et 65 dB(A)	434	35,5
Entre 65 et 70 dB(A)	166	13,6
Supérieur à 70 dB(A)	23	1,9
Total dans ces intervalles	1221	100



SAINT ARNOULT EN YVELINES

Du 3/09/04 au 7/09/04 sur la commune de Saint Arnoult en Yvelines (rue des Halles), 706 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

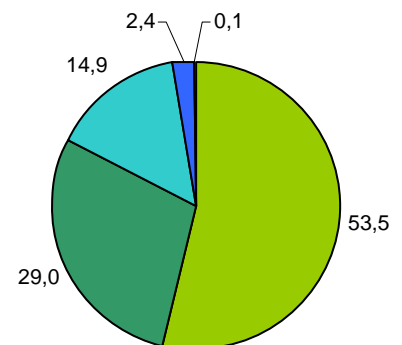
Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	3/09/04 au 7/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	378	53,5
entre 55 et 60 dB(A)	205	29,0
entre 60 et 65 dB(A)	105	14,9
Entre 65 et 70 dB(A)	17	2,4
Supérieur à 70 dB(A)	1	0,1
Total dans ces intervalles	706	100



VAL SAINT GERMAIN

Du 3/09/04 au 7/09/04 sur la commune du Val Saint Germain (Chemin de la Bergère), 450 évènements sonores sont codés comme étant des avions. La configuration de vent est face à l'est.

Le choix des points de mesures est effectué en concertation avec l'Autorité. Les appareils de mesures sont placés en extérieur de manière à être le mieux protégé des autres sources sonores locales (telles que le trafic routier...) pour faciliter le repérage acoustique du survol sur l'enregistrement sonore.

Il n'existe aucune norme de mesurage spécifique au bruit des aéronefs dans l'environnement. Aussi la méthodologie utilisée est-elle basée sur la norme NFS 31-010 et sur le « protocole de caractérisation et mesurage du bruit d'aéronefs dans l'environnement » rédigé par l'ACNUSA.

Le microphone est positionné en champ libre (loin de toute paroi réfléchissante).

La vitesse du vent doit être inférieure à 6 m/s. Il ne doit pas y avoir de précipitations.

La mesure est continue et est effectuée selon la méthode dite des LAeq court. Cette méthode stocke sur un support numérique des échantillons de niveaux sonores toutes les secondes pendant la durée totale de la mesure (quelques jours incluant un week-end).

Résultats des mesures

	3/09/04 au 7/09/04	
	nombre d'avions	%
inférieur à 55 dB(A)	243	54,0
entre 55 et 60 dB(A)	98	21,8
entre 60 et 65 dB(A)	67	14,9
Entre 65 et 70 dB(A)	39	8,7
Supérieur à 70 dB(A)	3	0,7
Total dans ces intervalles	450	100

